

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Declaration de maladie

N° W21-665672

MAE 103
Optique

☐ Maladie

☐ Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03705
Société : RAM
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre
Nom & Prénom : SAFFIH Abdelkader
Date de naissance : 01/01/1959
Adresse : Rue 88 n° 17 groupe C Eloulfa
Casablanca
Tél : 0661942246 Total des frais engagés : 421,70

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : DR. ETABOUTI Nouredine
Pédiatre Pneumo Allergologue
N°5 Rue 99, G B Bd Oud Deht, Oudja
Tél : 05 22 89 74 99 Casablanca
INPE 091009403
Date de consultation : 12/01/22
Nom et prénom du malade : SAFFIH Abdelkader
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Enfant
Nature de la maladie : VACC / Atheros
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à la
médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration, j'ai
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 15/03/2022

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le secret de l'adhérent 0908 relatif à la protection des données physiques à l'égard du traitement des données
à caractère personnel.

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12-22		250		INP : [] Dr. ETTABOUTI Nouredine Pédiatre - Pédiatre Allergologue Rue 97, 80000 Guelma, Algérie Tél : 05 22 66 22 88 - 24000000 Fax : 05 22 66 22 88

Dr. ETTABOUTI Mohamed
Pediatre Pneumologie Allergologue
N° 05 74 86 72 99 - 06 66 66 66 66
Tél: 05 74 86 72 99 - 06 66 66 66 66
IMSI : 0910521033

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
	$\frac{12}{03}$ $\underline{\hspace{1cm}}$ 2022	171,20

[illegible][illegible]

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	Traitées	Soins		
			Coefficient des Travaux	
			Montants des Soins	
			Début d'Exécution	
			Fin d'Exécution	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
			Coefficient des Travaux	
	(Création, remont, adjonction)		Montants des Soins	
	Fournisseur thérapeute et receveur avec profession		Date du devis	
			Date de l'exécution	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXI

Docteur Nouredine ETTABOUTI

الدكتور نور الدين التبوتي

إختصاصي في أمراض الاطفال و الرضع و المراهقة
إختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي و الحساسية
خريج كلية الطب ببارسيليا (فرنسا)

اللفة - رقم 5 زنقة 91، مجموعة ب، (شارع واد بهت)

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22.89.22.89



Enfants
Adolescents

logie
decine

E

pe B

05 22 89.22.89

Casablanca, le :

12-3-22

الدار البيضاء، في :



STAFFH Selous

Vitex



118,70

Daktarin gel buccal
1/2 ca x 4 j x 0,5

53,00

171,70

Dr. ETTABOUTI Nouredine
Pédiatre Pneumo Allergologue
N°5, Rue 91, G.B.B. Oued Beht, Casablanca
Tel: 05 22 89 22 89
INPE 081124003